

A l'attention de
Monsieur XXX Délégué général aux droits de l'enfant

Commune de XXXX

vendredi 27 novembre 2020

CONFIDENTIEL

Concerne : situation sociale de Mme Houmba Inès
et de son fils Oscar Houmba téléphone :

Monsieur le Délégué Général,

Permettez-moi de prime abord de m'excuser pour cette irruption dans votre quotidien somme toute bien chargé pour vous entretenir d'une situation éprouvante que vit une maman belge et son fils à besoins spécifiques, placé sous mesures protectionnelles en France.

Je suis assistante sociale, chargée par le Service de Prévention de la Commune de XXX de venir en aide aux habitants tant dans leurs démarches avec les institutions publiques, que dans les difficultés sociales qu'elles rencontrent.

C'est donc à ce titre que j'ai reçu en fin août 2020, Mme Houmba dirigée vers nos services par l'Administration centrale de notre commune.

Comme je l'ai expliqué en substance dans les différents courriers envoyés par mes soins

- au Greffe du tribunal belge de la famille
- à la Ministre Valérie Glatigny en charge de l'aide à la jeunesse ;
- au juge français en charge de l'affaire
- au Ministère des Affaires Étrangères belge ;

Mme Houmba est belge et vit en Belgique depuis dix-sept (17) ans principalement à Anvers.

Elle a deux (2) enfants, deux (2) garçons : le 1er du nom de Arthur âgé de 12 ans et le deuxième du nom de Oscar âgé de 7 ans. Même si Arthur vit avec son père, les deux garçons se voient régulièrement et ont un lien fraternel réel.

Selon les spécialistes et le Service Public Fédérale Affaires Sociales-personnes handicapées belge, Oscar souffre de troubles du spectre autistique. De ce fait sa scolarité est perturbée car les places dans les institutions spécialisées à même de prendre efficacement en charge les enfants à besoins spécifiques sont très rares. C'est cette difficulté qui amènera Mme Houmba à s'expatrier vers la France où elle pensait trouver des structures adéquates pour la prise en charge et l'éducation de son fils Oscar.

Elle prend donc la décision de s'installer à Lille en France où selon ses recherches, des institutions plus adaptées seraient disponibles.

Vous conviendrez avec moi que cette démarche visait l'intérêt de son enfant. Mais malheureusement, tout ne se passera pas comme prévu.

C'est ainsi que sans aide concrète sur le territoire français, et prise dans l'engrenage de diverses hospitalisations et l'impératif des réponses à apporter aux besoins d' Oscar, l'épuisement physique et émotionnel prendra le pas sur la volonté.

Mme Houmba sur conseil de son médecin tentera donc de trouver de l'aide auprès de son nouveau compagnon qui vit à Tours où elle décide de se rendre avec son enfant espérant y trouver un foyer sûr et reposant pour son fils et elle même.

Ce deuxième choix n'est encore dicté que par l'idée d'offrir le meilleur à son fils.

Cependant, les violences conjugales dont elle sera malheureusement victime feront échouer ce projet et elle n'aura d'autre choix que de fuir ce compagnon pour revenir sur Lille avec son enfant.

Ce troisième choix est lui aussi dicté par la sécurité de son enfant et sa protection. Car n'aurait il pas été encore plus irresponsable et plus désastreux de rester malgré tout à Tours dans les circonstances qu'elle décrit empreintes de violences ?

Or ces multiples déplacements ont été interprétés par les structures sociales de Lille comme une maltraitance de Oscar et ont motivé(sans enquête sociale) la décision de placement d'Oscar à Lille.

Monsieur le Délégué Général, je vous en prie, ne vous y méprenez pas, mon propos n'est pas ici de nier la nécessité d'une aide, d'une protection, d'une surveillance pour le bien-être tant de l'enfant que de la maman, non, mon objectif est de mettre en exergue le fait que cette protection peut se faire sans un éloignement entre la mère et son enfant , sans un écartèlement de cette petite cellule familiale.

En effet, placer et insister pour garder Oscar à Lille alors que la maman est domiciliée à Bruxelles, revient à séparer cet enfant de sa mère car Mme Houmba n'a pas les moyens d'effectuer chaque fois le voyage de Bruxelles à Lille pour voir son enfant en outre sa santé peu reluisante ne le lui permet pas même si par amour pour son fils et par crainte de se voir à nouveau taxée d'être une mauvaise mère, elle s'efforce d'y aller même lorsqu'elle est au plus mal.

Alors je le redis à nouveau, Oscar est belge et sa mère aussi, pourquoi ne pas faire confiance aux structures protectionnelles belges pour prendre en charge cette situation ?

Car lorsque j'analyse cette situation et observe la maman, avec une aide effective, une guidance efficace des structures sociales, cette maman est pleinement capable de prendre soin de son enfant. Elle a été comme le sont des milliers de mamans, submergée, dépassée et a perdu peut être pied et n'a peut être pas pris des décisions éclairées mais à aucun moment ces décisions n'ont été motivées par de l'égoïsme ou par la négligence.

Quelle mère peut se targuer de n'avoir pas connu ce type d'épisode ?

Dans ces conditions, est-il réellement, pertinent, nécessaire et avisé de sacrifier le peu d'humanisme et d'affection humaine qui reste à Oscar sur l'autel d'une vision manichéenne de la relation mère -enfant?

Monsieur le Délégué, l'objectif de mon courrier est simple, je vous demande de faire cesser cette souffrance, cette situation inhumaine en œuvrant pour que Oscar revienne en Belgique sous toutes les conditions et les garanties nécessaires pour sa protection, son bien être et son épanouissement.

Je suis consciente de la difficulté de la situation certes mais je suis aussi consciente du fait que cette maman aime son enfant, qu'elle le protège et est prête à accepter toute aide visant à offrir un épanouissement et une qualité de vie à son enfant. Je suis aussi consciente de la relation qui existe entre Oscar et sa maman, et cette relation ne devrait pas être sacrifiée à la légère. Je suis aussi consciente du fait que tant la maman que l'enfant sont belges et aspirent à vivre en Belgique pour se reconstruire avec l'aide de nos structures protectionnelles

Merci pour l'intérêt que vous aurez porté à ma missive.

Je reste bien entendu à votre disposition pour toute question ou précision et vous réitère l'expression de mon respect.

Assistante Sociale
Service de Prévention
Administration communale XXXXXXXX